



Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 072-217203868-20260706-26_045-DE



DEL 26-045

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Bertrand MUCHERY, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Julien LAUTRU, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sophie REIGNIER (pouvoir à Annie BLONZ), Thomas LEROI (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à André LE ROUX)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Tarifs de vente pour les régies de recettes du service enfance-jeunesse

Rapporteur : Marie CHEVALIER

Le service enfance-jeunesse propose la mise en application des tarifs suivants pour les ventes des régies de recettes « animations jeunesse » (n°54215) et « activités Maison des Jeunes » (n°54213) :

Intitulé	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Sachet/pot « SOS Cookies/Muffins/Brownies » etc	Moyen 5 €	Grand 7 €	
Bombes de fleurs	3€ les 6	5€ les 12	
Créations artisanales : porte-clés, bougie, bracelet, chouchou, éponges, etc	2€	3€	
Créations artisanales : coton démaquillant, etc	2€ les 2	3€ les 4	4€ les 6
Bissap, autres boissons	2€ le verre		
Sandwich/galette/Hot dog	3€		
Soirée festive avec repas	9€		
Soirée festive sans repas/Tournoi	3€		
Sachet Pop corn	Petit 1.5€	Grand 2.5€	
Planche apéro / Dessert	Petite 7€	Grande 12€	
Sachet sablés/crackers (sucrés/salés)	3€		

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse, CMJ, affaires scolaires et restauration scolaire du 19 mai 2026,

Vu l'avis de la commission finances en date du 10 juin 2026,

Le conseil municipal décide d'approuver les tarifs proposés.

DEL 26-045

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 juillet 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Gaël PARISOT



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

